

L'assurance démystifiée – vidéo assurance invalidité

Transcription

Notre talent parle face à la caméra.

Est-ce que vous ou vos proches comptez sur votre revenu pour subvenir à vos besoins quotidiens?

Si la réponse est « non », j'aimerais connaître votre secret.

Oh, et vous pouvez retourner à vos occupations!

Mais si la réponse est « oui », vous devriez peut-être songer à souscrire une assurance invalidité, alors ne manquez pas la suite de cette vidéo!

Introduction animée avec les supers suivantes apparaît à l'écran:

Manuvie présente : L'assurance démystifiée

Le sujet d'aujourd'hui : l'assurance invalidité

Notre talent parle face à la caméra.

Vous êtes toujours là! Cela signifie que, tout comme moi, vous faites partie des 99 % de la population qui comptent sur leur revenu pour subvenir à leurs besoins quotidiens.

Alors, entrons dans le vif du sujet.

(Un nouvel écran apparaît avec la super suivante « Pourquoi une assurance invalidité »).

Eh bien, grâce à votre travail acharné, votre revenu vous permet de payer la plupart de vos dépenses mensuelles (de l'épicerie au prêt hypothécaire) et de subvenir aux besoins de vos êtres chers.

Mais qu'arriverait-il si vous ne pouviez plus travailler en raison d'un accident ou d'une maladie chronique?

(Illustrations d'une maison, d'une clef et d'une facture d'électricité apparaissent à l'écran à cote de l'actrice).

Comment feriez-vous pour payer vos factures mensuelles et votre prêt hypothécaire ou votre loyer? C'est ici que l'assurance invalidité entre en jeu.

L'assurance invalidité est conçue pour remplacer une partie de votre revenu si vous devenez invalide et êtes incapable de gagner un revenu. Et cette assurance ne couvre pas que les invalidités attribuables à une blessure ou à une maladie grave.

(Illustrations de béquilles, d'un hôpital et d'une tête avec un nuage à l'intérieur apparaissent à l'écran à cote de l'actrice).

Elle peut aussi couvrir les invalidités attribuables à un problème de santé mentale.

C'est pourquoi l'assurance invalidité est si importante.

(Illustration d'une balance apparaît à l'écran. Le plateau de gauche se remplit avec des clés, un volant, une bague et une montre. Le plateau de droite se remplit d'un chèque qui fait pencher la balance vers la droite).

Votre actif le plus précieux n'est pas votre maison, votre voiture ou d'autres objets de valeur.

Il s'agit plutôt de ce qui vous permet de vous offrir ces biens.

En d'autres mots, c'est votre capacité à gagner votre vie.

Et c'est exactement ce que l'assurance invalidité permet de protéger!

Si vous assurez votre maison, votre voiture et d'autres objets de valeur, pourquoi ne pas protéger votre revenu?

Pensez à la période pendant laquelle vous pourriez vous passer de salaire avant de commencer à avoir des problèmes financiers.

S'agit-il de quelques semaines? De quelques mois?

Voici à quoi pourrait ressembler l'incidence financière d'une invalidité :

(Un tableau apparaît à l'écran ou l'on voit le calcul suivant).

Disons que le revenu moyen d'une personne de 25 à 34 ans est de 47 000 \$¹.

Si vous comptez travailler jusqu'à 65 ans, vous avez encore une quarantaine d'années actives devant vous.

Votre revenu total futur serait donc de 1 880 000 \$. C'est un actif important.

Si vous n'avez pas d'assurance invalidité et que vous deveniez invalide et incapable de travailler demain, vous renonceriez à 1 880 000 \$.

Mais les invalidités peuvent être temporaires.

Imaginons que vous ayez la chance de vous remettre d'un accident ou d'une maladie et de reprendre le travail après un an ou deux.

Vous perdriez 94 000 \$. Avez-vous épargné assez d'argent pour combler un tel écart dans votre revenu? Pas moi!

(Un nouvel écran apparaît avec la super suivante « Comment fonctionne l'assurance invalidité? »).

L'assurance invalidité coûte un faible pourcentage de votre revenu annuel et peut vous procurer de 60 % à 85 % de votre revenu mensuel si vous devenez invalide.

Il s'agit d'un coût assez modeste pour un versement potentiellement élevé.

(Illustrations d'un gâteau d'anniversaire, de signes masculins et féminins, d'une cigarette, d'une liste médicale et d'un ordinateur portable apparaissent à l'écran).

Le coût – ou la prime – est basé sur plusieurs facteurs comme l'âge, le sexe, le statut quant à l'usage du tabac, les antécédents médicaux, l'état de santé actuel et l'emploi.

Les principaux éléments à prendre en considération dans le cadre de l'assurance invalidité sont la période pendant laquelle il faut attendre avant de recevoir la prestation mensuelle – appelée « période d'attente » –, la période pendant laquelle des prestations sont versées – appelée « période d'indemnisation » –, et enfin, la définition d'invalidité – cette définition est importante, car l'admissibilité aux prestations est évaluée en fonction de cette définition.

Je vous explique.

Il existe trois grandes définitions d'invalidité :

(Le texte suivant apparaît à cote de notre talent - Invalidité partielle).

L'assurance invalidité partielle vous procure une couverture lorsque vous ne pouvez pas accomplir toutes vos tâches ou que vous ne pouvez accomplir toutes vos tâches que pendant une courte période.

Le versement correspond généralement à 50 % de la prestation mensuelle.

(Le texte suivant apparaît à cote de notre talent - Invalidité résiduelle).

L'invalidité résiduelle vous procure une couverture lorsque vous n'êtes pas totalement invalide, mais que vous avez des limitations qui vous empêchent d'accomplir les tâches de votre poste et que cela entraîne une perte de revenu d'au moins 20 % par rapport à la période précédant votre invalidité.

(Le texte suivant apparaît à cote de notre talent - Invalidité totale).

Enfin, l'invalidité totale vous procure une couverture lorsque vous n'êtes pas en mesure d'accomplir les tâches habituelles de votre emploi et que vous êtes incapable de gagner un revenu.

Maintenant, une autre question importante à poser.

(Un nouvel écran apparaît avec le texte suivant - Quand songer à souscrire une assurance invalidité?).

Si vous êtes un employé, vérifiez si votre employeur vous offre une assurance invalidité collective. Savez-vous comment ces prestations seraient payables si vous deveniez invalide?

Non? Aucun problème. Nous sommes là pour ça!

Une couverture d'assurance collective pourrait vous procurer une assurance pendant que vous êtes au service de l'employeur et vous offrir une couverture d'assurance invalidité de courte durée, mais elle pourrait être assortie de définitions restrictives en ce qui a trait à l'invalidité de longue durée.

Si vous êtes travailleur autonome ou employé contractuel, posez-vous la question suivante :

(Une illustration d'une tirelire apparaît à cote de notre talent).

Est-ce que j'ai un fonds d'urgence qui pourrait couvrir mes dépenses si je me retrouvais quelques mois sans emploi, voire plus longtemps?

Non? Pas de problème non plus.

Une assurance invalidité individuelle pourrait être une solution. Parce qu'une maladie pourrait non seulement avoir une incidence sur votre bien-être financier immédiat, mais aussi sur vos plans à long terme, comme la retraite.

(Une illustration d'une chaise Adirondack apparaît à cote de notre talent).

(Un nouvel écran apparaît avec le texte suivant - Quelle couverture d'assurance invalidité choisir?).

Au Canada, l'assurance invalidité pourrait être comprise dans le régime d'assurance collective offert par votre entreprise ou être offerte par le gouvernement à titre d'avantage social.

Cependant, comparativement à l'assurance invalidité individuelle, ces deux options ont des définitions plus restrictives d'invalidité totale et ont des limites de couverture.

(Le texte suivant apparaît à cote de notre talent - régime d'assurance collective).

Par exemple, un régime d'assurance collective ne vous couvre que pendant votre emploi. Donc, si vous quittez votre emploi pour démarrer votre propre entreprise, vous ne serez plus couvert.

Pour ce qui est de la couverture offerte par l'État, il faut avoir versé des cotisations suffisantes au Régime de pensions du Canada, et la prestation mensuelle pourrait ne pas être suffisante pour couvrir toutes vos dépenses.

(Un nouvel écran apparaît avec le texte suivant - À retenir).

En somme, il faut songer à souscrire une assurance invalidité.

Surtout si vous ou vos proches comptez sur votre revenu pour subvenir à vos besoins financiers.

Si vous songez à en souscrire une, il y a quelques points à prendre en considération pour vous assurer de choisir la bonne couverture.

(Les textes suivants apparaissent à cote de notre talent – Couverture existante, mode de vie, personnes à charge, souplesse d'emploi, dettes, fonds d'urgence).

Par exemple, toute couverture dont vous bénéficiez peut-être déjà (au titre d'un régime d'assurance collective)

Votre mode de vie (quels aspects de votre niveau de vie souhaitez-vous conserver?)

Le nombre de personnes qui comptent sur votre revenu

Votre souplesse en matière d'emploi (seriez-vous disposé à changer d'emploi si vous ne pouviez plus faire ce que vous faisiez auparavant?)

Vos dettes (comme votre prêt automobile et votre prêt hypothécaire)

Votre fonds d'urgence (et combien de temps vous faut-il tenir d'ici votre retour au travail)

Et enfin, un point à ne pas négliger, vos objectifs et vos rêves de vie.

Qu'advierait-il de vos plans et de votre retraite si votre invalidité durait plus longtemps que votre épargne?

Cette perspective n'a rien d'emballant, admettons-le, mais il vaut mieux y songer maintenant pour mieux se préparer.

(L'écran de fin apparaît avec le logo Manuvie et les mentions légales)

¹ Statistiques Canada, Revenu des particuliers selon le groupe d'âge, le sexe et la source de revenu, Canada, provinces et certaines régions métropolitaines de recensement, 2019

Les renseignements présentés dans cette vidéo ne doivent pas être considérés comme des conseils d'épargne ou d'ordre financier applicables à des situations particulières. Les circonstances individuelles peuvent varier. Vous pouvez communiquer avec l'un des conseillers en assurance autorisés de Manuvie ou avec votre agent d'assurance autorisé si vous avez besoin de conseils sur vos besoins en matière d'assurance.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie)

Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2021. Tous droits réservés. Manuvie, P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4B8. Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande. Rendez-vous à l'adresse [Manuvie.com/accessibilite](https://www.manuvie.com/accessibilite) pour obtenir de plus amples renseignements.